

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Agence Locale de l'Energie et du Climat - Convention financière 2012
Subvention de fonctionnement - Approbation - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. présentation de l'agence locale de l'énergie et du climat. (ALEC)

a. Préambule

En 2011, la Cub, à l'initiative de la fondation de l'agence en 2007, en est devenue le premier financeur en raison notamment de la compensation partielle de la fin programmée du financement par l'Agence européenne exécutive pour la compétition et l'innovation. Les statuts de l'agence ont été modifiés à l'assemblée générale exceptionnelle du 30 mai 2011 : elle est désormais agence locale de l'énergie et du climat. Le déploiement des activités de l'agence s'est poursuivi en 2011, ce qui a conduit au recrutement de 2 nouveaux Equivalent Temps Plein.

b. Augmentation de l'activité et renouvellement du personnel.

Les actions phare menées par l'agence répondent aux grands enjeux identifiés en priorité dans le plan d'actions du PCET (Plan Climat Energie Territorial) communautaire. Elles concernent notamment :

- la réhabilitation énergétique dans le parc de logements existants, notamment les copropriétés
- la promotion des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur

1/ **Renforcement du dispositif d'accompagnement en copropriétés** par un accompagnement de proximité des copropriétaires. Ce dispositif consiste à aider les copropriétés à réaliser les travaux ou améliorations véritablement adaptés à leurs situations, en vue de réaliser des économies d'énergie. Cet accompagnement est destiné plus précisément aux instances de la copropriété, à savoir les membres du conseil syndical et éventuellement le syndic. Les modalités de cet accompagnement prennent en compte les contacts et l'animation de proximité avec les conseils syndicaux et les copropriétaires et la phase d'expertise et de conseils sur la rénovation du bâti et des équipements. L'animation du dispositif nécessite le recrutement d'une conseillère en énergie dédiée aux copropriétés. Le plan d'actions du PCET communautaire a identifié les copropriétés comme présentant un enjeu particulier en matière de rénovation énergétique. Ainsi, il prévoit la mise en place d'un dispositif de suivi spécifique

aux copropriétés et la création de postes de conseillers dédiés. Le projet de l'ALEC répond aux attentes de la Cub en la matière.

2/ Contribution au montage du volet Climat du futur Programme d'Intérêt Général : L'agence apportera son expertise sur les volets technique, financier et de gouvernance en matière d'aide à la rénovation énergétique. Elle pourra promouvoir auprès des copropriétés le PIG sur le territoire communautaire.

3/ Poursuite de la planification énergétique facteur 4 : en 2012, l'agence se propose de formaliser dans un Système d'Information Géographique l'approche de l'offre en énergie renouvelable et de la demande à long terme. Ce travail doit permettre d'identifier des principes régissant les orientations de la planification énergétique du territoire communautaire et des zones susceptibles d'accueillir des réseaux de chaleur. Ce travail enrichira et alimentera la réflexion de la Cub autour de la prise et de l'élargissement éventuel de compétence en matière de réseau de chaleur. Il permettra aussi d'apporter un éclairage technique sur des dossiers à portée opérationnelle (Euratlantique, plaine rive droite...).

4/ Promotion des énergies renouvelables : Ce volet est complémentaire avec l'étude de planification énergétique puisqu'il consiste à inventorier, quantifier, localiser puis à organiser la mobilisation des ressources renouvelables susceptibles d'approvisionner en énergie le territoire communautaire. Il a vocation à s'étoffer en 2012.

L'ALEC poursuivra l'animation du groupe de travail géothermie profonde, une étude sera lancée en étroite relation avec le BRGM et le SMEGGREG destinée à appréhender précisément les aquifères aquitains afin de faciliter le choix de solutions de géothermie profonde.

L'ALEC travaillera à l'organisation et à l'animation de la filière bois énergie à l'échelle départementale afin de faire émerger des projets de structuration de la filière bois et des chaufferies bois-énergie.

D'autres actions seront menées dans l'objectif d'accompagner les collectivités et les acteurs majeurs du territoire communautaire dans leurs politiques de lutte contre le changement climatique :

1/ Poursuite de l'accompagnement des collectivités et bailleurs : notamment pour la Cub, l'actualisation du bilan énergie et GES du territoire communautaire, la mise en œuvre du volet énergie du dispositif de suivi du référentiel QEL, le déploiement du conseil en énergie partagée en direction des petites communes de la Cub (jusqu'à présent réservé aux communes hors Cub). Pour les bailleurs sociaux, l'Alec souhaite, sur la base de quelques études phares réalisées pour le compte de bailleurs sociaux adhérents, élaborer une méthodologie reproductible de réhabilitation thermique du patrimoine afin de favoriser l'impulsion des opérations de réhabilitation.

2/ Mise en place d'observatoires territoriaux Climat, Air, Energie : Il s'agit, en partenariat étroit avec l'agence de surveillance de la qualité de l'air (AIRAQ) de réaliser les bases de données et des bilans Climat – Air - Energie régionaux et territoriaux et de contribuer au futur observatoire régional en lien avec le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie).

2. Budget prévisionnel pour 2012

Compte tenu de l'augmentation des missions de l'agence, en 2012, le budget prévisionnel s'élève à 507 350 € contre 454 000 € en 2011.

Son détail figure en annexe.

Les autres cofinanceurs de l'ALEC sont l'Ademe, le CRA, le CG33 et la Mairie de Bordeaux. Les subventions accordées par les cofinanceurs à l'ALEC ont toutes augmenté en 2011 en raison de la fin du financement de l'Agence Européenne Exécutive pour la Compétition et l'Innovation, à l'exception de celle accordée par l'Ademe

Les contributions du CRA et du CG33 sont passées de 50 000 à 85 000 € et celle de la Cub de 77 000 € à 107 000 €. Celle de l'ADEME ayant doublé entre 2009 et 2010 n'a pas augmenté en 2011, soit 82 700 €.

En 2012, seules les contributions demandées à la Cub et à l'Ademe augmentent, respectivement de 30 000 et de 20 000 € afin de couvrir les frais liés à la création du poste de conseiller en copropriétés identifié comme prioritaire au plan d'actions du plan climat communautaire. Ainsi, la Cub est sollicitée en 2012 à hauteur de 137 000 €

	CONTRIBUTION 2012	CONTRIBUTION 2011	CONTRIBUTION 2010	CONTRIBUTION 2009
Cub	137 000	107 000	77 000	60 000
Ademe	102 700	82 700	82 700	42 700
CRA	85 000	50 000	50 000	50 000
CG33	85 000	50 000	50 000	50 000
EACI*	0	66 000	66 000	66 000
Autres (mairie de Bordeaux)	5000	3 800	-	-
Total	507 350	454 000	313 500	313 500

* EACI : Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation.

Si le conseil de communauté décide d'augmenter le montant de la subvention, la Cub confortera sa position stratégique de premier financeur à l'initiative de la création de l'agence, naturellement talonné par l'Ademe, acteur local incontournable en matière d'énergie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n°2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALE

Vu la délibération communautaire n°2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'actions du plan climat

VU la délibération communautaire n°2011/0345 approuvant la subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à l'agence locale de l'énergie

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie-climat, poursuivre son soutien au déploiement des activités de l'ALEC,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137.000 € pour l'année 2012 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,

Article 2 :

D'approuver la convention financière pour 2012 ci-annexée (annexe 1),

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, fonction 8330, article 6574, CRB BC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

MMES CURVALE, WALRYCK et M. BENOIT ne prennent pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PATRICK BOBET